



COMMUNE DE DENGES

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

<b>But de la demande</b>	Abattage d'un sapin
<b>Motifs invoqués</b>	L'arbre a de la poix et des pives susceptibles de tomber sur les places de parc des voisins.
<b>Lieu dit</b>	Rte de la Pale 8
<b>Propriétaire</b>	Bonjour Jean-François et Myriam
<b>Parcelle</b>	238
<b>Compensation</b>	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 28 novembre 2017

La Municipalité

Denges, le 09 novembre 2017